

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10660**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité: Catalan

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans le domaine de la communication, ces diplômés organisent et mettent en place des actions de communication, préparent les contenus de la communication (recueil, évaluation, rédaction,...), réalisent des supports de communication écrits, visuels, audiovisuel, planifient la réalisation matérielle et logistique des actions, produits et supports de communication (diffusion, exposition, distribution,...), vérifient la conformité et la qualité de l'information diffusée, conseillent et apportent un appui technique aux services internes dans leurs actions de communication.

Dans le domaine de la traduction et l'interprétation, ils transposent tout type de discours ou documentation.

Dans le domaine du tourisme, ils conçoivent des visites guidées par le repérage des lieux, la préparation des commentaires. Ils présentent les particularités géographiques, historiques et culturelles des lieux et adaptent les commentaires. Ils actualisent l'affichage, les informations, les plaquettes publicitaires mises à la disposition des visiteurs.

Compétences ou capacités attestées:

communiquer en catalan à l'écrit et à l'oral

posséder une bonne connaissance de la littérature, de la civilisation et de l'art catalan

posséder des capacités d'analyse et de critique de documents variés en catalan (texte, image...)

rédigier et mettre en forme des supports de communication en respectant les normes rédactionnelles

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteurs de la communication, de la traduction et du tourisme

Le titulaire de ce diplôme peut prétendre aux emplois suivants :

métiers de la communication, relations publiques, médiateur culturel.

métiers de la traduction (interprétariat, traduction d'ouvrages...)

métiers du tourisme, secrétariat en langue étrangère

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

E1103 : Communication

M1601 : Accueil et renseignements

E1108 : Traduction, interprétariat

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis

Descriptif des composantes de la certification :

Licence 1 :

Semestre 1

UE1 initiation à la langue et à la civilisation catalane 75h 10 ECTS

UE2 discipline B 75h 10 ECTS

UE3 (méthodologie (50h.) 4 ECTS

UE4 (accompagnement projet et compétences transversales) 50h 6 ECTS

Semestre 2

UE5 Langue, traduction et littérature catalane I 75h 12 ECTS

UE6 discipline B 75h 12 ECTS

UE7 accompagnement projet et compétences transversales 50h 6 ECTS

Licence 2 :

Semestre 3

UE8 catalan : langue et traduction II 50h 8 ECTS

UE9 littérature catalane II 50h 8 ECTS

UE10 discipline B 50h 8 ECTS

UE11 accompagnement projet et compétences transversales 50h 6 ECTS

Semestre 4

UE12 catalan : langue et traduction III 50h 8 ECTS

UE13 civilisation catalane II 50h 8 ECTS

UE14 discipline B 50h 8 ECTS

UE15 accompagnement projet et compétences transversales 50h 6 ECTS

Licence 3 - s'effectue à l'Université de Perpignan (cohabilitation)

Semestre 5

UE 16 Discipline A 50h 8 ECTS

UE 17 Spécialisation 50h 8 ECTS

UE 18 Discipline B 50h 8 ECTS

UE 19 50h 6 ECTS Accompagnement projet et compétences transversales

UE19A 3ECTS -Accompagnement projet 25h

UE19B 3ECTS -Compétences transversales 25h

Semestre 6

UE 20 Discipline A 50h 8 ECTS

UE 21 Spécialisation 50h 8 ECTS

UE 22 Discipline B 50h 8 ECTS

UE 23 Accompagnement projet et compétences transversales 50h 6 ECTS

UE23A 3ECTS -Accompagnement projet1 25h 3 ECTS

UE23B 3ECTS -Compétences transversales2 25h 3 ECTS

Modalités d'évaluation :

Dans le cadre de la formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (U.E.) et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux et/ou contrôle continu.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : • Cohabilitation avec Université de Perpignan qui assure la troisième année de la formation	• Convention Erasmus avec les universités de langue catalane : Barcelone (U. central) et Valence.

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence publié au JO du 11/08/2011

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 à délivrer des diplômes nationaux (habilitation actuelle).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

Habilitation n° 20070785

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

<http://www.univ-perp.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail / UFR Langues, Littératures et Civilisations étrangères / Département Etudes hispaniques et hispano-américaines

Université de Perpignan / Département des Langues Etrangères Appliquées

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 09

Université de Perpignan, 52 Avenue Paul Alduy, 66100 Perpignan

Historique de la certification :